



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 89954

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur le développement des services à la personne, des services à domicile. Précisé dans une ordonnance de décembre 2005, l'objectif du dispositif prévu par la loi de juillet 2005 est de faciliter la création d'activités de services en direction notamment des personnes handicapées, des personnes âgées ou de toute autre population ayant besoin d'une aide personnelle. Des associations de parents d'enfants handicapés craignent que ces nouveaux services, lorsqu'ils ne sont pas médicalisés, bénéficient d'un cadre très peu contraignant en termes de qualification requise notamment. Par conséquent, elles craignent d'avoir à constater d'importantes dérives dans ce domaine si les personnes intervenant en particulier auprès des adultes déficients mentaux vivant seuls en appartement ne sont pas soumises à un contrôle. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui apporter des précisions et des assurances en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89954

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi, cohésion sociale et logement

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 2006, page 3252